



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 73047

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'opération « Les Visiteurs » organisée durant l'été 2005 afin de présenter des oeuvres contemporaines acquises par le Fonds national d'art contemporain dans les monuments historiques. Il souhaite connaître le montant des crédits engagés pour cette manifestation, et l'imputation budgétaire de ceux-ci. Il lui demande si celle-ci a lieu sur les crédits destinés à l'art contemporain ou sur les crédits du patrimoine et des monuments historiques.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'opération « Les Visiteurs » organisée durant l'été 2005 afin de présenter des oeuvres contemporaines acquises par le Fonds national d'art contemporain dans les monuments historiques. Il s'agissait de mener une opération conjointe, entre deux directions du Ministère de la culture et de la communication : la direction du patrimoine et la délégation aux Arts plastiques, par une mise en valeur mutuelle du patrimoine ancien et contemporain. L'opération est produite par Monum' (Centre des monuments nationaux), d'une part, et le Centre national des arts plastiques, d'autre part (établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la culture). L'opération « Les Visiteurs » débutée à l'été 2005 est destinée à se poursuivre durant dix-huit mois, afin d'expérimenter le rapprochement de différents champs du patrimoine et d'évaluer la réception de l'opération par le public et son impact culturel (cet aspect fait l'objet d'une évaluation en cours). Le montant des crédits engagés dans cette opération est de 500 000 euros investis pour dix monuments et deux cent cinquante oeuvres installées. La maintenance des oeuvres sur site et les missions afférentes sont prises sur les crédits de fonctionnement des établissements. L'imputation budgétaire de production et de communication de l'opération s'est faite sur les crédits d'exposition et de développement culturel des deux établissements CNAP et Monum', sur le principe de la parité, soit 250 000 euros pour chacune des institutions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73047

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8451

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11042